

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #3 : La production et la consommation de biens – 20 avril 2021***

---

*Cet atelier a abordé la chaîne de production et de distribution de biens de consommation ainsi que les éléments de ces biens qui ont le potentiel de devenir des matières résiduelles. L'atelier a exploré les techniques, les approches et les innovations qui peuvent permettre d'éviter, de réduire et de repenser la consommation de biens et la génération de matières résiduelles à cette étape de leur cycle.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte** : Le principe de la hiérarchie des 3RV-E signifie que la plus grande quantité possible de matières résiduelles doit être destinée, dans l'ordre, à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage ou à d'autres formes de valorisation, pour ainsi n'éliminer que le résidu ultime (PR4.1.0, p. 6).

*Les efforts de sensibilisation semblent moins porter sur la réduction à la source et le réemploi que sur le recyclage.*

### 1.1 En 2021, le principe des 3RV-E est bien compris et appliqué par la population

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	25 %
Plus ou moins en désaccord	40 %
Totalement en désaccord	35 %

*20 répondant(e)s*

### 1.2 En 2021, le principe des 3RV-E est bien compris et appliqué par les institutions, commerces et industries (incluant le secteur de la construction)

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	5 %
Plus ou moins en désaccord	37 %
Totalement en désaccord	58 %

*19 répondant(e)s*

## 2- Énoncé 2

### 2.1 La surconsommation contribue de façon tangible à l'augmentation de la génération de matières résiduelles.

Totalement d'accord	80 %
Plus ou moins d'accord	0 %
Plus ou moins en désaccord	15 %
Totalement en désaccord	5 %

20 répondant(e)s

## 3- Énoncé 3

**Contexte** : L'essentiel des mesures actuelles est d'ordre volontaire et porte sur le recyclage et la valorisation, moins directement sur la réduction à la source.

**Pour agir sur l'offre et la demande de produits et favoriser l'écoconception et la consommation responsable par le public et les ICI, une approche règlementaire doit être privilégiée :**

### 3.1 Par l'interdiction ou taxation de produits/emballages à usage unique ainsi que faiblement ou non recyclables

Totalement d'accord	74 %
Plus ou moins d'accord	26 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

19 répondant(e)s

### **3.2 Par l'intégration d'un pourcentage de matières recyclées dans la composition des produits et de leurs emballages**

Totalement d'accord	89 %
Plus ou moins d'accord	11 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

*18 répondant(e)s*

### **3.3 Par l'affichage/étiquetage clair et harmonisé (recyclabilité, biodégradabilité, caractère compostable, etc.) des produits et emballages**

Totalement d'accord	79 %
Plus ou moins d'accord	16 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	5 %

*19 répondant(e)s*

### **3.4 Par la réparabilité (incitatifs, réduction de taxes, disponibilité des pièces, etc.)**

Totalement d'accord	90 %
Plus ou moins d'accord	5 %
Plus ou moins en désaccord	5 %
Totalement en désaccord	0 %

*20 répondant(e)s*

#### 4- Énoncé 4

**L'obsolescence programmée est un enjeu important qui doit être considéré par les autorités.**

Totalement d'accord	88 %
Plus ou moins d'accord	12 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

*17 répondant(e)s*

#### 5- Énoncé 5

**Contexte :** *Dans le cadre des contrats publics d'approvisionnement et de services, les organismes publics peuvent intégrer une spécification liée au développement durable et à l'environnement pour la réalisation d'un contrat en accordant une marge préférentielle d'au plus 10%.*

**En tant qu'acheteur public, l'État québécois (tous les organismes publics et parapublics) a un devoir d'exemplarité.**

Totalement d'accord	95 %
Plus ou moins d'accord	5 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

*20 répondant(e)s*

## 6- Énoncé 6

**Contexte** : Plusieurs programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) ont été mis en place par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours des dernières années et d'autres sont envisagés.

**Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) où les producteurs assument les coûts de collecte, du transport et du tri/conditionnement des matières résiduelles et sont soumis à des objectifs de récupération, sont suffisants pour assurer la réduction de la mise en marché de produits non ou faiblement recyclables et pour favoriser l'écoconception.**

Totalement d'accord	5 %
Plus ou moins d'accord	15 %
Plus ou moins en désaccord	40 %
Totalement en désaccord	40 %

20 répondant(e)s

## 7- Énoncé 7

**La responsabilité élargie des producteurs doit inclure une obligation de rendre accessibles et publiques toutes les informations relatives à leur performance.**

Totalement d'accord	89 %
Plus ou moins d'accord	6 %
Plus ou moins en désaccord	6 %
Totalement en désaccord	0 %

18 répondant(e)s

## 8- Énoncé 8

**Les filières du réemploi et du partage sont marginales et ne permettent pas d'avoir un effet significatif sur la consommation de biens.**

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	12 %
Plus ou moins en désaccord	41 %
Totalement en désaccord	47 %

*17 répondant(e)s*

## 9- Énoncé 9

**Dans les secteurs agricoles, industriels et de la construction, rénovation et démolition (CRD), les entreprises sont déjà suffisamment organisées entre elles et il n'est pas nécessaire d'adopter des politiques qui favorisent des pratiques permettant la réduction à la source et le partage de ressources (symbioses industrielles).**

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	6 %
Plus ou moins en désaccord	11 %
Totalement en désaccord	83 %

*18 répondant(e)s*

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #4 : L'organisation de la gestion des matières résiduelles – 21 avril 2021***

---

*Les ateliers #4, #5, #6 et #7 ont abordé les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances qui en ont la responsabilité, telles que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les industries, commerces et institutions. Ils visaient également à identifier les défis des mécanismes actuels et à explorer les pistes de bonification.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte:** En dehors des communautés métropolitaines et de quelques regroupements de MRC-municipalités notamment par le biais de régies, l'échelle pour la planification de la gestion des matières résiduelles demeure la MRC. Planifier les besoins et capacités d'élimination, effectuer une veille technologique, évaluer les options et développer les projets demandent beaucoup de ressources (compétences, ressources financières, outils d'analyse, données). Actuellement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne réalise pas de planification provinciale des besoins et des capacités d'élimination, cette responsabilité relevant des MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC.

**Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée, voire imposée.**

Totalement d'accord	18 %
Plus ou moins d'accord	36 %
Plus ou moins en désaccord	36 %
Totalement en désaccord	9 %

33 répondant(e)s

## 2- Énoncé 2

**Contexte :** Plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement récents ont été évalués alors que ces lieux étaient très proches de l'atteinte de leur capacité autorisée, limitant ainsi les options.

**La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination.**

Totalement d'accord	85 %
Plus ou moins d'accord	12 %
Plus ou moins en désaccord	3 %
Totalement en désaccord	0 %

34 répondant(e)s

### 3- Énoncé 3

**Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et des nuisances.**

Totalement d'accord	64 %
Plus ou moins d'accord	27 %
Plus ou moins en désaccord	9 %
Totalement en désaccord	0 %

*33 répondant(e)s*

### 4- Énoncé 4

**Contexte :** *L'incinération est un modèle privilégié par plusieurs pays européens comme alternative à l'enfouissement.*

**L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement.**

Totalement d'accord	10 %
Plus ou moins d'accord	42 %
Plus ou moins en désaccord	35 %
Totalement en désaccord	13 %

*31 répondant(e)s*

## 5- Énoncé 5

**Contexte** : Avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, les MRC-municipalités vont devoir mettre en place des installations de traitement de cette matière. La biométhanisation et le compostage sont les principales méthodes de traitement, mais il semble y avoir plus de projets de biométhanisation que de compostage.

**La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques.**

Totalement d'accord	9 %
Plus ou moins d'accord	21 %
Plus ou moins en désaccord	27 %
Totalement en désaccord	42 %

33 répondant(e)s

## 6- Énoncé 6

### Énoncé 6.1

**Contexte** : Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne en 2022 et d'y inclure une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite.

**L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination.**

Totalement d'accord	21 %
Plus ou moins d'accord	35 %
Plus ou moins en désaccord	24 %
Totalement en désaccord	21 %

34 répondant(e)s

## Énoncé 6.2

**Contexte** : Les redevances à l'élimination sont actuellement les mêmes partout au Québec.

**Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales.**

Totalement d'accord	51 %
Plus ou moins d'accord	26 %
Plus ou moins en désaccord	9 %
Totalement en désaccord	14 %

35 répondant(e)s

## Énoncé 6.3

**Contexte** : Plusieurs matières ne sont pas assujetties aux redevances bien qu'elles utilisent de l'espace dans les lieux d'enfouissement technique (LET) et les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD).

**Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LEDCD (rejets de centres de tri CRD, matériau de recouvrement).**

Totalement d'accord	50 %
Plus ou moins d'accord	36 %
Plus ou moins en désaccord	6 %
Totalement en désaccord	8 %

36 répondant(e)s

## 7- Énoncé 7

**Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement.**

Totalement d'accord	47 %
Plus ou moins d'accord	34 %
Plus ou moins en désaccord	13 %
Totalement en désaccord	6 %

*32 répondant(e)s*

## 8- Énoncé 8

**Contexte :** *Actuellement la tarification incitative demeure le fait de quelques initiatives locales sans être généralisée.*

**Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI (poids ou taille des bacs, quantité de déchets, etc.) permettrait de réduire la génération de résidus ultimes.**

Totalement d'accord	70 %
Plus ou moins d'accord	18 %
Plus ou moins en désaccord	6 %
Totalement en désaccord	6 %

*33 répondant(e)s*

## 9- Énoncé 9

**Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.**

Totalement d'accord	74 %
Plus ou moins d'accord	18 %
Plus ou moins en désaccord	9 %
Totalement en désaccord	0 %

*34 répondant(s)*

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #5 : L'organisation de la gestion des matières résiduelles – 22 avril 2021***

---

*Les ateliers #4, #5, #6 et #7 ont abordé les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances qui en ont la responsabilité, telles que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les industries, commerces et institutions. Ils visaient également à identifier les défis des mécanismes actuels et à explorer les pistes de bonification.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte:** En dehors des communautés métropolitaines et de quelques regroupements de MRC-municipalités notamment par le biais de régies, l'échelle pour la planification de la gestion des matières résiduelles demeure la MRC. Planifier les besoins et capacités d'élimination, effectuer une veille technologique, évaluer les options et développer les projets demandent beaucoup de ressources (compétences, ressources financières, outils d'analyse, données). Actuellement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne réalise pas de planification provinciale des besoins et des capacités d'élimination, cette responsabilité relevant des MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC.

**Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée, voire imposée.**

Totalement d'accord	13 %
Plus ou moins d'accord	22 %
Plus ou moins en désaccord	30 %
Totalement en désaccord	35 %

46 répondant(e)s

## 2- Énoncé 2

**Contexte :** Plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement récents ont été évalués alors que ces lieux étaient très proches de l'atteinte de leur capacité autorisée, limitant ainsi les options.

**La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination.**

Totalement d'accord	88 %
Plus ou moins d'accord	9 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

43 répondant(e)s

### 3- Énoncé 3

**Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et social.**

Totalement d'accord	67 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

*43 répondant(e)s*

### 4- Énoncé 4

**Contexte :** *L'incinération est un modèle privilégié par plusieurs pays européens comme alternative à l'enfouissement.*

**L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement.**

Totalement d'accord	20 %
Plus ou moins d'accord	27 %
Plus ou moins en désaccord	34 %
Totalement en désaccord	18 %

*44 répondant(e)s*

## 5- Énoncé 5

**Contexte** : Avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, les MRC-municipalités vont devoir mettre en place des installations de traitement de cette matière. La biométhanisation et le compostage sont les principales méthodes de traitement, mais il semble y avoir plus de projets de biométhanisation que de compostage.

**La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques.**

Totalement d'accord	2 %
Plus ou moins d'accord	2 %
Plus ou moins en désaccord	18 %
Totalement en désaccord	77 %

44 répondants

## 6- Énoncé 6

### Énoncé 6.1

**Contexte** : Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne en 2022 et d'y inclure une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite.

**L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination.**

Totalement d'accord	16 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	33 %
Totalement en désaccord	21 %

43 répondant(e)s

## Énoncé 6.2

**Contexte** : Les redevances à l'élimination sont actuellement les mêmes partout au Québec.

**Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales.**

Totalement d'accord	49 %
Plus ou moins d'accord	37 %
Plus ou moins en désaccord	10 %
Totalement en désaccord	5 %

41 répondant(e)s

## Énoncé 6.3

**Contexte** : Plusieurs matières ne sont pas assujetties aux redevances bien qu'elles utilisent de l'espace dans les lieux d'enfouissement technique (LET) et les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LED CD).

**Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LED CD (rejets de centres de tri CRD, matériau de recouvrement).**

Totalement d'accord	34 %
Plus ou moins d'accord	41 %
Plus ou moins en désaccord	15 %
Totalement en désaccord	10 %

41 répondant(e)s

## 7- Énoncé 7

**Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement.**

Totalement d'accord	85 %
Plus ou moins d'accord	13 %
Plus ou moins en désaccord	3 %
Totalement en désaccord	0 %

40 répondant(e)s

## 8- Énoncé 8

**Contexte :** Actuellement la tarification incitative demeure le fait de quelques initiatives locales sans être généralisée.

**Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI (poids ou taille des bacs, quantité de déchets, etc.) permettrait de réduire la génération de résidus ultimes.**

Totalement d'accord	68 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	2 %

44 répondant(e)s

## 9- Énoncé 9

**Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.**

Totalement d'accord	23 %
Plus ou moins d'accord	35 %
Plus ou moins en désaccord	19 %
Totalement en désaccord	23 %

*43 répondant(s)*

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #7 : L'organisation de la gestion des matières résiduelles – 27 avril 2021***

---

*Les ateliers #4, #5, #6 et #7 ont abordé les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances qui en ont la responsabilité, telles que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les industries, commerces et institutions. Ils visaient également à identifier les défis des mécanismes actuels et à explorer les pistes de bonification.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte:** Actuellement, le taux de recyclage des matières organiques pour les industries, commerces et institutions (ICI) est faible (5% en 2018). Dans le cadre de sa stratégie de valorisation, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques prévoit introduire une obligation réglementaire de prise en charge des matières organiques par les ICI (PR4.1.0, p. 86).

**La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste.**

Totalement d'accord	40 %
Plus ou moins d'accord	60 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

15 répondant(e)s

## 2- Énoncé 2

**La récupération des matières recyclables doit être rendue obligatoire pour les ICI.**

Totalement d'accord	88 %
Plus ou moins d'accord	13 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

16 répondant(e)s

### 3- Énoncé 3

**Le coût plus élevé de la récupération par rapport à l'élimination est l'élément principal qui rend la récupération moins attrayante pour plusieurs ICI et le domaine de la construction.**

Totalement d'accord	64 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	7 %
Totalement en désaccord	0 %

*14 répondant(e)s*

### 4- Énoncé 4

**Des programmes de REP doivent être mis en place pour l'ensemble des matériaux CRD.**

Totalement d'accord	71 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	0 %

*14 répondant(e)s*

### 5- Énoncé 5

**Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) devraient obligatoirement passer par un centre de tri de résidus de CRD.**

Totalement d'accord	60 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	10 %
Totalement en désaccord	0 %

*10 répondants*

## 6- Énoncé 6

**Il est nécessaire d'obliger la déconstruction plutôt que la démolition dans le secteur de la construction.**

Totalement d'accord	18 %
Plus ou moins d'accord	55 %
Plus ou moins en désaccord	9 %
Totalement en désaccord	18 %

*11 répondant(e)s*

## 7- Énoncé 7

**Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.**

Totalement d'accord	43 %
Plus ou moins d'accord	29 %
Plus ou moins en désaccord	29 %
Totalement en désaccord	0 %

*14 répondant(e)s*

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #8 : Le détournement des matières résiduelles de l'élimination***

---

*Cet atelier a traité du détournement des matières résiduelles de l'élimination par le recyclage ou la valorisation, incluant le compostage et la biométhanisation. L'atelier a permis d'examiner le potentiel des différentes matières, les approches ou techniques qui peuvent améliorer ce dernier ainsi que les défis rencontrés par les organisations qui les recyclent ou les valorisent.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte:** Des débouchés locaux vont aider l'industrie du recyclage.

**Une obligation d'avoir du contenu recyclé dans les produits mis en marché favoriserait l'émergence de débouchés locaux.**

Totalement d'accord	72 %
Plus ou moins d'accord	24 %
Plus ou moins en désaccord	3 %
Totalement en désaccord	0 %

29 répondant(e)s

## 2- Énoncé 2

**Contexte :** Des efforts doivent être entrepris pour développer des débouchés locaux pour les recycleurs locaux.

**Il est peu réaliste de développer des débouchés locaux pour les matières triées et conditionnées loin des grands centres urbains.**

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	48 %
Plus ou moins en désaccord	32 %
Totalement en désaccord	19 %

31 répondant(e)s

### 3- Énoncé 3

**Contexte :** *Au cours des dernières années, plusieurs joueurs des filières du tri, du conditionnement et du recyclage ont connu des difficultés économiques, ont dû réduire leurs activités ou fermer.*

**Des mécanismes de stabilisation des filières du tri, du conditionnement et du recyclage face aux crises et cycles du marché devraient être mis en place pour soutenir et éviter les faillites d'acteurs structurels.**

Totalement d'accord	57 %
Plus ou moins d'accord	27 %
Plus ou moins en désaccord	17 %
Totalement en désaccord	0 %

30 répondant(e)s

### 4- Énoncé 4

**Contexte :** *Chaque année, les Canadiens jettent trois millions de tonnes de déchets de plastique. Seulement 9 % de ces déchets sont recyclés, ce qui signifie que la grande majorité se retrouvent dans des sites d'enfouissement et qu'environ 29 000 tonnes de plastiques finissent dans notre environnement naturel (Le Canada fait un pas de plus vers l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030. ECCC - Communiqué de presse - 7 octobre 2020).*

**La majorité du plastique que les citoyens mettent dans leur bac bleu ne sera pas recyclé.**

Totalement d'accord	17 %
Plus ou moins d'accord	13 %
Plus ou moins en désaccord	17 %
Totalement en désaccord	53 %

30 répondant(e)s

## 5- Énoncé 5

**Contexte** : Actuellement pour les installations de réemploi, de recyclage et de valorisation, les informations sont partagées à RECYC-QUÉBEC sur une base uniquement volontaire. Une reddition de compte obligatoire est exigée pour la plupart des lieux d'élimination (LET, LEDCD, incinérateur).

**Un système de reddition de compte obligatoire devrait être mis en place pour les installations de recyclage et de valorisation.**

Totalement d'accord	77 %
Plus ou moins d'accord	20 %
Plus ou moins en désaccord	3 %
Totalement en désaccord	0 %

30 répondants

## 6- Énoncé 6

**Contexte** : Au Québec, de plus en plus de lieux d'élimination ont sur leurs sites ou dans un rayon d'environ 1 km des écocentres, des sites de compostage, des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition ou d'autres infrastructures de gestion des matières résiduelles.

**Une intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de conditionnement et de recyclage (incluant le compostage et la biométhanisation) et d'élimination augmenterait l'efficacité du détournement.**

Totalement d'accord	21 %
Plus ou moins d'accord	42 %
Plus ou moins en désaccord	26 %
Totalement en désaccord	11 %

19 répondant(e)s

## L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

---

### ***Atelier #9 : L'élimination des matières résiduelles – 29 avril 2021***

---

*Ce dernier atelier a exploré la façon dont sont éliminées les matières résiduelles au Québec. Il a permis d'approfondir le fonctionnement des différents types de lieux d'élimination existants (incinérateurs, lieux d'enfouissement et centres de transfert) ainsi que les enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques propres à chacun de ces lieux, et ce, dans toute la province.*

***Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.***

## 1- Énoncé 1

**Contexte :** *Au Québec, de plus en plus de lieux d'élimination ont sur leurs sites ou dans un rayon d'environ 1 km des écocentres, des sites de compostage, des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition ou d'autres infrastructures de gestion des matières résiduelles.*

**Une intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de conditionnement et de recyclage (incluant le compostage et la biométhanisation) et d'élimination augmenterait l'efficacité du détournement.**

Totalement d'accord	32 %
Plus ou moins d'accord	42 %
Plus ou moins en désaccord	21 %
Totalement en désaccord	5 %

*38 répondant(e)s*

## 2- Énoncé 2

**Contexte :** *Il existe actuellement au Québec quelques projets de tri et de traitement pré-enfouissement des ordures ménagères.*

**Le traitement (mécano-biologique ou autre) et le tri pré-enfouissement constituent des approches efficaces de réduction des quantités de matières éliminées**

Totalement d'accord	19 %
Plus ou moins d'accord	19 %
Plus ou moins en désaccord	22 %
Totalement en désaccord	39 %

*36 répondant(e)s*

### 3- Énoncé 3

**Contexte :** *Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances pour l'élimination à 30 \$/tonne en 2022, en y incluant une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite.*

**Une augmentation prévue des redevances devrait réduire davantage les matières résiduelles envoyées à l'élimination.**

Totalement d'accord	17 %
Plus ou moins d'accord	36 %
Plus ou moins en désaccord	28 %
Totalement en désaccord	19 %

36 répondant(e)s

### 4- Énoncé 4

**Contexte :** *Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques compte mettre en œuvre une stratégie de valorisation de la matière organique*

**La stratégie de valorisation de la matière organique par biométhanisation et compostage n'aura pas d'effet tangible sur la durée de vie des lieux d'enfouissement technique.**

Totalement d'accord	0 %
Plus ou moins d'accord	22 %
Plus ou moins en désaccord	34 %
Totalement en désaccord	44 %

32 répondant(e)s

## 5- Énoncé 5

**Contexte :** *Les quantités de matériaux utilisés en recouvrement sont en augmentation constante depuis près de 10 ans.*

**Les volumes de matériaux utilisés comme recouvrement devraient être limités pour préserver la capacité des lieux d'enfouissement technique.**

Totalement d'accord	53 %
Plus ou moins d'accord	23 %
Plus ou moins en désaccord	10 %
Totalement en désaccord	13 %

*30 répondants*

## 6- Énoncé 6

**Contexte :** *Les lieux d'enfouissement technique génèrent des nuisances (odeur, bruit, camionnage, etc.) qui affectent les citoyens qui habitent à proximité.*

**Les mesures d'atténuation mises en place dans la gestion des lieux d'élimination sont suffisantes pour favoriser la cohabitation harmonieuse.**

Totalement d'accord	43 %
Plus ou moins d'accord	43 %
Plus ou moins en désaccord	7 %
Totalement en désaccord	7 %

*28 répondant(e)s*